

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Laurie **BERTHON**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Vincent **DEDIEU** (en visioconférence), Alfred **DEFONTIS** (en visioconférence), Jean-Claude **ESNAULT**, Fleur **FAURE**, Marc **FAYET**, Frank **FILBIEN**, Carole **GAMBA**, Catherine **GASTOU** (en visioconférence), Alain **GHILONI**, Christian **LAZARINI**, Philippe **LIMOUSIN**, Didier **MARCHAND**, Vincent **MARGOTTON** (en visioconférence), Joël **MARTINEZ**, Roland **MONTENAT**, Denis **REPÉRANT** (en visioconférence), Jean-Michel **RICHEFORT** (en visioconférence), Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGENT**, Bernard **SINEUX**, Jacky **TARENNE**, Frédéric **THEOBALD** (en visioconférence), Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ** (en visioconférence), Yannick **TIREL**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Gilles **DA COSTA** (en visioconférence), Trésorier Général ; Patrick **CLUZAUD** (en visioconférence), Sylvain **DUPLOYER**, Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Marc **TILLY**.

Invités présents :

Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire, Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Sabrina **JONNIER DE HARO**, Gwénaëlle **MADOUAS**, Éric **PIHET**, Jean-Yves **THIVER**.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Membre excusé : Éric **JACOTÉ**.

Ordre du jour

I.	INSTALLATION DU CONSEIL FÉDÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC.....	3
II.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE (DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL FÉDÉRAL).....	3
III.	NOMINATION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES	3
IV.	ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL	4
V.	ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	4
VI.	NOMINATION DES COMMISSIONS STATUTAIRES.....	8
VII.	NOMINATION DES ORGANISMES DISCIPLINAIRES.....	8
VIII.	NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA FFC AUPRÈS DE LA LNC	10
IX.	COMMISSIONS INSTITUÉES PAR LE BUREAU EXÉCUTIF	11
X.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 22 JANVIER 2022	13
XI.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES	14
XII.	QUESTIONS DIVERSES.....	20

I. INSTALLATION DU CONSEIL FÉDÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral et renouvelle ses félicitations pour leur élection.

Il rappelle que les missions et les responsabilités qui pèsent sur l'ensemble du Conseil Fédéral sont nombreuses. Ainsi, parmi ses missions, figure le contrôle du Bureau Exécutif, lequel administre au quotidien la Fédération. Il revêt en outre un rôle dit de « parlement », puisque ses membres se prononcent sur les dispositions relatives à la réglementation, à l'issue du travail effectué par les différentes commissions mises en place et des propositions du BE.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Conseil Fédéral, il importe que ses membres travaillent de manière transverse et s'approprient la diversité des sujets qui concernent la Fédération, afin qu'ils puissent partager des temps de réflexion et nourrir les consultations idoines.

Enfin, il est précisé que l'enceinte du Conseil Fédéral est une enceinte de confidentialité et que les informations ne peuvent être diffusées durant la séance. À l'issue des débats, la Fédération établit une communication officielle et un procès-verbal est rédigé, auquel les Élus peuvent apporter des corrections le cas échéant.

II. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE (DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL FÉDÉRAL)

Roland MONTENAT donne lecture d'une déclaration :

« Chères collègues, chers collègues,

Voici quelques jours, Michel CALLOT m'a appelé pour me faire savoir que j'avais été déclaré vainqueur d'une compétition qui avait pour appellation "Grand Prix du Septuagénaire".

Il a donc fallu, non pas visionner la photo-finish, mais vérifier de nouveau la distance des compétiteurs afin de s'assurer que la palme me revenait véritablement et qu'il ne pouvait y avoir aucune contestation susceptible d'intervenir.

Me voici donc, Mesdames et Messieurs, devant vous ce jour pour les raisons invoquées. Et comme on le dit en d'autres assemblées, je suis maître du perchoir pour quelques instants, somme toute très furtifs.

Comme il est d'usage, et dans l'attente de l'élection du nouveau Président du Conseil Fédéral, j'ai le grand honneur de déclarer ouvert ce premier Conseil Fédéral de la nouvelle mandature. »

III. NOMINATION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Roland MONTENAT énonce le nom des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales :

- Charles DUDOGNON ;
- Anne-Sophie PESCHEUX ;
- Philippe LIMOUSIN ;
- Jacques LANG ;
- Michel LEFORT.

IV. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Philippe LIMOUSIN rappelle les modalités du scrutin relatif à l'élection du Président du Conseil Fédéral :

- le Président est élu à bulletin secret pour une durée de deux ans ;
- son mandat est renouvelable ;
- l'élection se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou s'il y a lieu, à l'issue d'un second tour auquel ne peuvent prendre part que les deux candidats arrivés en tête au premier tour.

S'agissant des candidatures, il indique que seule celle de Gilles ZOPPI a été reçue en amont du Conseil Fédéral.

Il s'enquiert auprès des Élus de nouvelles candidatures.

En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote du Président du Conseil Fédéral.

Gilles ZOPPI est élu Président du Conseil Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme avec 17 voix pour et 9 abstentions.

Philippe LIMOUSIN félicite Gilles ZOPPI pour son élection.

V. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Philippe LIMOUSIN annonce que Marie-Laure BRUNNAUD a fait part de sa candidature en amont pour la fonction de Vice-présidente.

Il s'enquiert auprès des participants de nouvelles candidatures.

En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote.

Marie-Laure BRUNNAUD est élue Vice-présidente du Conseil Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme avec 18 voix pour et 9 abstentions.

Philippe LIMOUSIN félicite Marie-Laure BRUNNAUD pour son élection.

Le Président désigne Fleur FAURE en qualité de Secrétaire de séance.

Il donne lecture d'une déclaration :

*« Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Exécutif,
chères collègues et chers collègues,*

Je tiens bien sûr à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner en m'accordant vos suffrages.

Je mesure la responsabilité que vous me conférez et la tâche qui sera la mienne après la description faite par Michel CALLOT concernant le rôle du Conseil Fédéral.

Je tiens à souligner l'honneur que j'ai de succéder aux trois premiers grands présidents de ce Conseil Fédéral, Gilles DA COSTA, Michel CALLOT et Didier MARCHAND, qui détient le record de longévité avec deux mandats passés à la tête du Conseil Fédéral.

Je tiens à préciser que je vais faire mentir l'adage "jamais deux sans trois", car effectivement, si j'ai succédé à Gilles DA COSTA à la tête du Comité régional et maintenant à la tête du Conseil Fédéral, je vous garantis que je ne serai jamais Trésorier général de la FFC.

Je souhaitais également vous dire à quel point il est important que notre Conseil Fédéral accueille de nouveaux membres, et je voudrais officiellement, leur souhaiter la bienvenue et les assurer de ma satisfaction de pouvoir continuer avec eux le travail que nous avons déjà entrepris.

Je voudrais aussi vous dire qu'il est important que toutes les disciplines, ainsi que toutes les familles des différentes composantes du cyclisme soient représentées au Conseil Fédéral.

Je voudrais également souligner la présence de neuf collègues féminines, ce qui nous permet de dépasser le quota imposé. Il s'agit d'un signe, mais ce n'est qu'un début, et j'espère que nous irons encore plus loin dans la représentativité de nos collègues féminines dans ce Conseil Fédéral et dans les autres institutions. C'est également pour cette raison que je me félicite d'avoir une Vice-présidente, issue du BMX, car toutes les disciplines peuvent être représentées, et être arbitres de surcroît. C'est donc bien toutes les familles et toutes les composantes du cyclisme qui sont à la manoeuvre au Conseil Fédéral.

Je souhaite ardemment que cette fonction de Vice-présidente évolue concrètement. Nous allons nous y employer en te confiant un rôle à part entière dont nous allons très rapidement discuter.

Je voudrais aussi réaffirmer ma totale motivation pour que notre Conseil Fédéral joue pleinement son rôle et assure ses principales fonctions statutaires précisées précédemment par Michel CALLOT. Je vous en rappellerai les grandes lignes dans quelques instants. Tout cela dans un esprit positif et bienveillant, mais sans ne jamais céder à la complaisance, car il faut que notre rôle soit plein et entier, laissant toute sa place au dialogue et au débat constructif, dans le seul intérêt général du cyclisme.

Nos échanges en dehors des réunions doivent également exister, afin que nous puissions discuter entre nous, lorsque cela sera nécessaire, des décisions à prendre en amont. Par ailleurs, il me paraît fondamental de prendre connaissance des textes et d'en discuter en amont avant d'émettre un avis à leur sujet.

J'insiste sur l'impérieuse nécessité de neutralité dans nos débats, afin que nous soyons des acteurs objectifs et impartiaux du fonctionnement et du développement du cyclisme français dans son ensemble.

J'espère aussi pouvoir compter sur votre assiduité, car votre présence est indispensable, ainsi que sur votre confidentialité.

Nous reviendrons rapidement sur des propositions ayant pour objectif de dynamiser notre fonctionnement avec la création ou la reprise de groupes de travail — je pense notamment à celui en charge de la réforme des licences —, mais aussi d'animations nous permettant à tous de renforcer ou de mutualiser nos compétences.

Nous pourrons ainsi apporter une véritable complémentarité à l'Exécutif, en statuant sur ses décisions et en étant, lorsque cela sera possible, force de proposition.

Je vais maintenant vous citer l'article 25 des statuts de la FFC, relatif aux prérogatives du Conseil Fédéral :

“Le Conseil Fédéral exerce les attributions suivantes

- il surveille, évalue et contrôle la gestion de la Fédération dans les conditions prévues à l'article 24 des présents statuts ;*
- il suit l'exécution du budget fédéral ;*
- il fixe le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur proposition du Bureau Exécutif ;*
- il peut demander la convocation de l'Assemblée générale et en fixer le lieu et l'ordre du jour, dans les conditions visées à l'article 14 ;*
- il peut demander à l'Assemblée générale la révocation collective du Bureau Exécutif, dans les conditions fixées à l'article 21 ;*
- il peut, dans les conditions prévues à l'article 17, proposer à l'Assemblée générale la révocation du Président de la Fédération avant le terme de son mandat ;*
- il procède, dans les conditions fixées à l'article 21 et à la demande du Président de la Fédération, à la révocation individuelle des membres du Bureau Exécutif ;*
- il accepte les dons et legs au bénéfice de la Fédération. Ses délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs prennent effet dans les conditions prévues à l'article 910 du Code civil ;*
- il prépare, sur proposition du Bureau Exécutif, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire fédéral, le règlement disciplinaire fédéral relatif à la lutte contre le dopage et le règlement financier et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ;*
- il adopte, sur proposition du Bureau Exécutif, les règlements sportifs fédéraux, c'est-à-dire ceux qui ont pour objet l'organisation, le fonctionnement ainsi que l'accès aux compétitions organisées sous l'égide de la Fédération ou autorisées par elle ;*

- *il adopte, sur proposition de la commission médicale et après avis du Bureau exécutif, le règlement médical de la Fédération ;*
- *il adopte, sur proposition du Bureau Exécutif, le règlement relatif à l'activité d'agent sportif ;*
- *il désigne, parmi les membres du Bureau Exécutif, deux représentants de la FFC à l'Assemblée générale de la LNC ;*
- *il désigne, parmi les membres du Bureau Exécutif, deux représentants de la FFC au Conseil d'Administration de la LNC ;*
- *il désigne, sur proposition du Bureau Exécutif, un représentant de la FFC dans chaque commission de la LNC ;*
- *il peut, sauf en matière disciplinaire, se saisir, pour le cas échéant la reformer, de toute décision de la LNC, de ses instances élues ou nommées, contraire aux statuts et règlements de la FFC, aux statuts et règlements de la LNC, à la convention conclue entre la FFC et la LNC ou à l'intérêt supérieur du cyclisme. Dans cette hypothèse, la phase de concertation et de conciliation prévue par ladite convention devra être respectée. En cas d'urgence, le Bureau Exécutif de la FFC est compétent pour agir ;*
- *il veille au respect de la légalité et à l'application des statuts et règlements fédéraux et recherche leur amélioration ;*
- *il institue les commissions dont la création est prévue par un texte législatif ou réglementaire gouvernemental et en nomme les membres ;*
- *il vérifie le respect, par les Comités régionaux, départementaux ou territoriaux, des prescriptions obligatoires que leurs statuts doivent contenir ;*
- *il a une mission générale de réflexion, dans les conditions définies par le règlement intérieur ;*
- *il contrôle la gestion des activités à caractère professionnel par la LNC ;*
- *il agréé les membres d'honneur et les présidents d'honneur de la Fédération."*

Avant de conclure, je souhaite avoir une pensée pour nos collègues de l'Entente Saint-Étienne Loire, durement frappés par un accident récent. Cet événement dramatique nous rappelle la dangerosité de notre sport, notamment sur la route. Je pense que nous aurons à travailler davantage sur la sécurité.

Je souhaite remercier nos collègues ultramarins qui nous font l'amitié d'être présents, alors que pour eux, il est soit tard dans la nuit, soit tôt le matin.

J'espère enfin que cette pandémie qui nous crée des tracas depuis un an, va s'arrêter très vite, et nous permettre de nous retrouver en présentiel, mais surtout de permettre à nos activités de reprendre.

Je vous remercie de votre attention. »

VI. NOMINATION DES COMMISSIONS STATUTAIRES

1. Commission du corps arbitral

Michel CALLOT énonce les noms proposés par le Bureau Exécutif pour la Commission du corps arbitral :

- Jacky TARENNE, Président de la Commission ;
- Catherine GASTOU ;
- Bernard BOUTIN ;
- Philippe LAMBERT.

Il est signalé qu'en raison de l'accident de santé survenu à Éric JACOTÉ, le Bureau Exécutif a souhaité que cette Commission soit complétée lors de son retour. Ainsi, le Conseil Fédéral aura à désigner ultérieurement un cinquième membre dédié au VTT.

La composition de la Commission du corps arbitral est approuvée avec 23 voix pour, une voix contre et une abstention.

2. Commission médicale

Le Président propose de nommer à la Commission médicale les personnes suivantes :

- Gwénaëlle MADOUAS, Éluë au Conseil Fédéral et Présidente de la Commission ;
- Éric MEINADIER, médecin fédéral ;
- Jacky MAILLOT, coordinateur Équipe de France ;
- Hubert LONG, groupe professionnel ;
- Pierre RENAUD, médecin régional.

La composition de la Commission médicale est approuvée avec 22 voix pour et une abstention.

3. Commission mixte FFC/LNC

Le Président indique qu'il est proposé de désigner Michel CALLOT et Gilles DA COSTA en tant que titulaires de la Commission mixte FFC/LNC.

La composition de la Commission mixte FFC/LNC est approuvée avec 25 voix pour.

4. Commission des agents sportifs

Le Président spécifie que la liste est à ce jour incomplète, car le Conseil Fédéral est en attente des désignations par les organismes compétents. En conséquence, la composition de la Commission des agents sportifs sera validée lors du prochain Conseil Fédéral.

VII. NOMINATION DES ORGANISMES DISCIPLINAIRES

1. Commission nationale de discipline

Michel CALLOT propose de nommer en tant que titulaires :

- Jacques LANG, Président de la Commission ;

- Michel LEFORT ;
- Érick ORBLIN ;
- Jean-Pierre GIBOURDEL ;
- Amélie MOINE.

En qualité de suppléants, il est proposé de nommer :

- Joseph GUÉGUEN ;
- Christian DOUCET ;
- Jacques LIÉNARD ;
- Dorothee DEBURGHGRAEVE ;
- Jean PITALLIER.

La composition de la Commission nationale de discipline est approuvée avec 25 voix pour.

2. Conseil Fédéral d'appel

a. Formation discipline générale

Michel CALLOT propose de nommer en tant que titulaires :

- Gérard WURTZ ;
- Jean-Claude LECLERC ;
- Sacha HOULIE ;
- Anne-Sophie PESCHEUX ;
- Antoine MARCELAUD.

En qualité de suppléants, il est proposé de nommer :

- Jean-Claude CLAUDEL ;
- Alexia MOUSQUES ;
- Jean-Marie GILARDEAU ;
- Daniel LAURENT BAAL.

Le Conseil Fédéral approuve la nomination des titulaires et des suppléants suscités avec 24 voix pour et une abstention.

b. Formation *ad hoc* contrôle de gestion

Michel CALLOT propose de nommer les titulaires suivants :

- Gérard WURTZ ;
- Jacques LANG ;
- David HUMBERT.

Le Conseil Fédéral approuve la nomination des titulaires suscités avec 23 voix pour et une abstention.

VIII. NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA FFC AUPRÈS DE LA LNC

1. Assemblée générale de la LNC : deux représentants proposés par le Bureau Exécutif, parmi ses membres

En préambule, Michel CALLOT déclare que le Président de la FFC assiste de droit aux différentes instances de la LNC.

Il propose de désigner Roger LEGEAY en tant que personnalité qualifiée à l'Assemblée générale de la LNC.

La nomination de Roger LEGEAY en tant que personnalité qualifiée à l'Assemblée générale de la LNC est approuvée avec 22 voix pour et une abstention.

Michel CALLOT poursuit avec la désignation de deux représentants du Bureau Exécutif à l'Assemblée générale de la LNC et propose de nommer Gilles DA COSTA et Marc TILLY.

La désignation de Gilles DA COSTA et de Marc TILLY en tant que représentants du Bureau Exécutif à l'Assemblée générale de la LNC est approuvée avec 24 voix pour.

Michel CALLOT évoque ensuite les désignations pour le Bureau Exécutif de la LNC et propose de nommer Mélanie BRIOT en qualité de personnalité qualifiée. Dans le cadre de cette fonction, elle aura à porter en particulier les sujets relatifs à la féminisation du cyclisme auprès des instances de la LNC.

La nomination de Mélanie BRIOT est approuvée avec 24 voix pour et une voix contre.

S'agissant du représentant du Bureau Exécutif de la FFC auprès du Bureau Exécutif de la LNC, Michel CALLOT propose de désigner Marc TILLY.

La désignation de Marc TILLY est approuvée avec 23 votes pour, un vote contre et une abstention.

2. Conseil d'administration de la LNC : deux représentants proposés par le Bureau Exécutif, parmi ses membres

Michel CALLOT aborde la question des représentants de la FFC au sein du Conseil d'administration de la LNC et propose de nommer Gilles DA COSTA et Marc TILLY.

La nomination de Gilles DA COSTA et de Marc TILLY est approuvée avec 24 voix pour et une abstention.

3. Conseil d'Administration de la LNC : une personnalité qualifiée proposée par le Bureau Exécutif

Michel CALLOT propose la désignation de Mélanie BRIOT en tant que personnalité qualifiée auprès du Conseil d'administration de la LNC.

La désignation de Mélanie BRIOT est approuvée avec 24 voix pour et une voix contre.

4. Commissions LNC : un représentant proposé par le Bureau Exécutif dans chaque commission de la LNC

Michel CALLOT propose de nommer Joël MÉNARD à la Commission de surveillance des opérations électorales de la LNC.

La nomination de Joël MÉNARD est approuvée avec 25 voix pour.

Michel CALLOT propose de nommer également Joël MÉNARD à la DNCG, organe de contrôle.

La nomination de Joël MÉNARD est approuvée avec 25 voix pour.

IX. COMMISSIONS INSTITUÉES PAR LE BUREAU EXÉCUTIF

Michel CALLOT relate la mise en place des commissions sportives par le Bureau Exécutif et énonce le nom de leurs présidentes et présidents comme suit :

- Commission BMX : Joël MARTINEZ ;
- Commission Freestyle : Sylvain DUPLOYER. Il est précisé que cette Commission disposera d'une année pour se déployer ;
- Commission Cyclo-cross : Sylvain DUPLOYER ;
- Commission Gravel : Vincent DEDIEU ;
- Commission Piste : Yannick POUHEY ;
- Commission Route : Marc TILLY ;
- Commission VTT (Trial, DH, Enduro) : Éric JACOTÉ. Dans l'attente de son rétablissement et de son retour, Frank FILBIEN assurera l'intérim ;
- Commission Polo Vélo : Alex LESCA ;
- Commission Vélo en salle : Laurence PFLUMIO.

Les commissions transversales, lesquelles ont vocation à croiser les différentes disciplines et fonctions de la Fédération, et le nom de leurs présidentes et présidents sont ensuite exposés comme suit :

- Jeunesse : Cathy MONCASSIN ;
- Plan de féminisation : Marie-Françoise POTEREAU ;
- Sécurité : Nicolas ROUGEON ;
- Enjeux numériques : Frank FILBIEN ;
- Loisirs (Masters/épreuves de masse/pratique hors compétition/Ultra distance) : Jean-Michel RICHEFORT ;

- Finances : Didier MARCHAND ;
- Conseil d'Outre-Mer : le Président de la FFC. À noter que Marc TILLY est nommé Élu référent, et qu'Alfred DEFONTIS et Jean-Yves THIVER sont nommés pour l'animation opérationnelle des Comités ultramarins.

Michel CALLOT annonce que plusieurs projets seront rapidement lancés afin d'apporter une nouvelle dynamique à la Fédération. Ces projets et leurs porteurs sont les suivants :

- Projet de mandat : Gilles DA COSTA. Ledit projet sera soumis à l'approbation du Conseil Fédéral au mois de juin 2021 ;
- RSE : Nicolas ROUGEON ;
- Lien avec le sport scolaire (projet rattaché à la Commission jeunesse) : Jean-Claude CLAUDEL ;
- E-Cycling et disciplines émergentes : Philippe LIMOUSIN ;
- Paris 2021 Héritage : Marie-Françoise POTEREAU ;
- Développement territorial : Gilles DA COSTA ;
- Réforme des licences et de l'activité : Didier MARCHAND et Christelle REILLE ;
- Mentoring développement économique des clubs : Stéphane GARCIA.

En outre, il a été décidé de confier des missions spécifiques à :

- Jo BURDIN qui travaillera à l'instruction des dossiers et à la labellisation des clubs en National afin de favoriser une articulation entre les clubs et la Fédération ;
- Fleur FAURE qui se chargera des jeunes bénévoles ;
- Christine BAROCHE qui œuvrera à la formation des dirigeants et à l'accueil des nouveaux dirigeants.

À noter qu'il importe de constituer diligemment des équipes qui travailleront avec les animatrices et les animateurs ayant reçu la charge des différentes commissions et missions. Un processus de validation sera mis en place afin de s'assurer que ces équipes soient cohérentes sur le plan territorial et sur le plan des compétences.

S'agissant du Bureau Exécutif, les nominations validées le 19 mars 2021 par ses membres sont les suivantes :

- Yannick POUHEY, Secrétaire général de la FFC, également en charge de la Piste ;
- Gilles DA COSTA, Trésorier Général de la FFC, également en charge du développement du plan territorial, de la francophonie et de la construction du projet de mandat ;

- Cathy MONCASSIN, Vice-présidente en charge de la conciliation et du développement au bénéfice de la jeunesse ;
- Marie-Françoise POTEREAU, Vice-présidente en charge du plan de féminisation, du projet Héritage Paris 2024 et des athlètes de haut-niveau ;
- Patrick CLUZAUD, Vice-président en charge du développement économique, du marketing et de la communication ;
- Sylvain DUPLOYER, Vice-président en charge du Cyclo-cross, du BMX Freestyle, du pôle logistique et de la relation avec la Commission nationale BMX ;
- Éric JACOTÉ, Vice-président en charge du VTT ;
- Marc TILLY, Vice-président en charge de la Route, des relations avec les Comités régionaux ultramarins et de la relation avec Commission nationale sécurité.

Il est signalé que Jacky TARENNE, Président de la Commission du corps arbitral aura deux relais au sein du Bureau Exécutif : le Secrétaire général pour tous les sujets relatifs à la réglementation générale, et le Président de la FFC pour les sujets en rapport avec la formation et le développement.

Enfin, les commissions attachées à des disciplines olympiques ainsi que le Cyclo-cross auront, dans le cadre de leur fonctionnement, une relation établie avec un représentant désigné dans chaque Comité régional. Les commissions se réuniront au moins trois fois par an avec ces représentants afin que tous les sujets de fond puissent être étudiés au préalable, et ainsi fluidifier l'information entre les régions et le Siège fédéral, et réciproquement. Ces échanges permettront non seulement d'affiner la perception du Siège dans sa prise de décision, mais aussi de favoriser l'imprégnation des politiques fédérales au sein des régions, et donc, leur acceptation.

Le Président félicite toutes les présidentes, tous les présidents et chefs de groupe. Il leur souhaite beaucoup de courage pour la constitution de leurs équipes et pour l'accomplissement de leurs missions.

X. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 22 JANVIER 2022

Le Président spécifie que tous les membres du Conseil Fédéral, y compris ceux qui n'appartenaient pas à l'ancienne mandature, ont reçu en amont le procès-verbal du Conseil Fédéral du 22 janvier 2021.

Il met aux voix l'approbation dudit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé avec 20 voix pour, une voix contre et une abstention.

XI. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Statistiques

Yannick POUEY indique que le nombre de licenciés s'élève à 86 133 au 15 mars 2021, soit une contraction de 12 204 licenciés versus mars 2020 (-12,41 %). Cette baisse est corrélée au manque de perspectives concernant l'activité.

De manière générale, cet affaissement du nombre de licences concerne tous les Comités métropolitains et seuls certains Comités ultramarins connaissent une progression — Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Mayotte. En métropole, les reculs sont assez disparates puisqu'ils vont de 5,4 % à 20 %.

Les licences Femmes s'élèvent à 9 838. Bien que représentant 11,40 % du total des licences, elles accusent un léger recul.

S'agissant des disciplines, le cyclisme dit traditionnel connaît une baisse importante (-17,64 %) compte tenu de l'absence d'activité, tandis que la Piste et le Cyclo-cross sont plutôt en progression.

Quant au VTT, il recule de 9,65 %, probablement en raison du manque de perspectives en matière d'activité.

Du fait de structures plus cadrées et plus professionnalisées, notamment dans la prise de licences, le BMX ne subit qu'une très légère baisse (-2,33 %). Enfin, la catégorie licences Compétition connaît une chute particulièrement importante de 20,19 %.

L'année 2020 a été une année très difficile, et il est fort probable que l'année 2021 le soit tout autant, voire plus au vu de la crise sanitaire qui perdure. En conséquence, il convient de mettre en œuvre des actions afin de relancer la prise de licences.

2. Assemblée générale

Michel CALLOT remercie Yannick POUEY et l'ensemble des services de la Fédération pour l'organisation de l'Assemblée générale du 27 février 2021. En dépit des conditions très particulières, cette Assemblée générale s'est déroulée de manière très satisfaisante et la participation a été exceptionnelle — le nombre de délégués présents n'avait jamais été aussi élevé. Il relève également la solidité du prestataire qui a accompagné la Fédération dans cette organisation inhabituelle.

Il remercie les collègues ultramarins pour leur présence au Conseil d'Outre-Mer, et ce, malgré le décalage horaire, ainsi que Stéphane HÉNARD, Président du Comité régional de la Réunion, qui accueillera le Championnat de France Outre-mer les 2 et 3 octobre 2021.

3. UEC/UCI

Michel CALLOT annonce qu'Enrico DELLA CASA a été élu à la présidence de l'UEC lors du Congrès qui s'est tenu le 6 mars 2021.

S'agissant de l'UCI, l'élection relative aux délégués votants a été défavorable à la FFC, puisque la candidature française a été assez nettement rejetée.

Il déclare avoir été élu parmi les candidats que l'UEC présentera lors du Congrès de l'UCI pour siéger au Comité directeur de l'UCI. Sur les neuf candidats présentés, sept seront élus par les délégués élus par les différentes fédérations continentales.

4. Ministère

Michel CALLOT fait part de sa rencontre avec la ministre Roxana MARACINEANU le 4 mars 2021, lors de laquelle la reprise de l'activité cycliste a été abordée ainsi que le plan de relance du Savoir rouler à vélo. L'un des enjeux de ce plan réside dans le financement des modules de formation dans les écoles, qui devaient être notamment pris en charge par l'enveloppe budgétaire de dix millions d'euros accordée par le Premier ministre.

Des négociations sont en cours avec l'ANS et les collectivités territoriales afin de trouver les fonds nécessaires au déploiement du Savoir rouler à vélo qui prévoit la création de 115 emplois, soit environ un emploi par région et un emploi par département.

À l'issue de sa réélection en tant que Président de la FFC, Michel CALLOT indique avoir confirmé Christophe MANIN en qualité de DTN auprès du Directeur des Sports du ministère.

5. CNOSF

Michel CALLOT rappelle que les élections auront lieu le 29 juin 2021. À ce jour, trois candidatures sont confirmées :

- Emmanuelle BONNET, présidente de la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail) ;
- Patrice MARTIN, président de la Fédération française de ski nautique et de wakeboard ;
- Brigitte HENRIQUES, vice-présidente de la Fédération française de football.

Nicolas HÉNARD, président de la Fédération française de voile, ainsi que Thierry REY n'ont toujours pas acté leurs candidatures respectives, qui demeurent à ce jour sous-jacentes.

Dans le cadre de cette future élection, Michel CALLOT déclare qu'il rejoindra le groupe constitué par un nombre significatif de fédérations olympiques en faveur de la candidature de Brigitte HENRIQUES, laquelle a proposé une co-construction du projet du CNOSF.

6. COJO

Michel CALLOT indique qu'en raison de la crise sanitaire, l'activité du COJO a été relativement calme ces derniers mois et que la mobilisation des fédérations olympiques est de nouveau à l'ordre du jour. L'un des enjeux pour la FFC, eu égard à son expertise, est qu'elle soit concrètement présente lors de la délivrance des épreuves olympiques qui la concerne.

Il annonce également avoir accompagné José GOUERE et Jean-Michel RICHEFORT, respectivement Président et Vice-président du Comité régional d'Île-de-France, lors d'un rendez-vous avec Patrick KARAM, Vice-président de la région Île-de-France. Cet échange a été extrêmement constructif.

Enfin, il déclare s'être rendu à la dernière étape de la course Paris-Nice, lors de laquelle il a pu rencontrer la Direction du Tour de France et celle d'ASO. Il se félicite de la relation particulièrement positive qui prévaut entre la Fédération et ASO.

7. Licensing

Patrick CLUZAUD évoque la boutique en ligne que la Fédération souhaite mettre en place pour soutenir son développement commercial, dynamiser son image, accroître sa visibilité et générer des revenus. Pour ce faire, un accord a été passé avec un partenaire spécialisé dans le licensing et le merchandising. Il sera chargé de la création d'une gamme de produits très large afin de toucher tous les publics de la FFC, mais aussi de la distribution, de la logistique, de la facturation et de l'encaissement. Dans le cadre des événements, une boutique physique est également prévue.

Ce partenariat, qui assurera des revenus à la Fédération au travers des commissions sur les ventes, ne présente aucun risque financier, car le seul investissement effectué par la Fédération concerne la création de la charte graphique, qui sera compensé par un engagement de revenu minimum correspondant au même montant. Comme l'a souhaité Michel CALLOT, tous les autres investissements de départ seront effectués par le partenaire.

Le lancement de la boutique est prévu pour le mois de juin 2021, avec une montée en puissance jusqu'en 2024.

Parallèlement à ce projet, la Fédération va s'associer avec la plateforme digitale communautaire Sports'n Connect, dont l'un des fondateurs est l'ancien coureur professionnel Yohann BAGOT. Ce partenariat a pour objectif de proposer des services en ligne aux pratiquants et aux différents territoires — calendriers d'épreuves, stages, engagements, hébergement, etc. Cette collaboration offre la possibilité à la Fédération d'enrichir son offre numérique et d'être en phase avec les attentes des consommateurs.

8. Activités cyclistes

Michel CALLOT déclare qu'à l'instar de la Fédération d'athlétisme et de la Fédération du triathlon, la FFC a adhéré à un collectif composé de grands organisateurs privés dont l'objectif est d'élaborer un protocole scientifique visant à démontrer les événements outdoor, y compris lorsqu'ils sont massifs, n'entraînent pas de surcontamination.

Concomitamment, ce collectif entend défendre le modèle économique des manifestations outdoor, tout en œuvrant efficacement à la reprise des activités sportives dès que la situation sanitaire le permettra. Ces sujets seront abordés avec le Premier ministre dans les jours qui suivent.

Par ailleurs, la FFC a cosigné avec la Fédération d'athlétisme, la Fédération de natation et la Fédération de triathlon un courrier adressé au Premier ministre sur les enjeux d'une reprise rapide des compétitions Amateurs.

Enfin, la FFC a aussi cosigné un courrier avec la FSGT, la FFCT et UFOLEP, adressé également au Premier ministre, explicitant que les activités cyclistes ne sont pas porteuses de cluster. Pour rappel, la FFC a organisé plus de 3 000 événements en 2020 sans qu'aucun foyer de contamination ne soit déclenché.

Toutes ces actions visent à inscrire les activités cyclistes dans la première vague des mesures afférentes à la sortie de crise.

Yannick POUHEY relate la doctrine élaborée par la Fédération visant à maintenir le plus d'événements possible dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Pour rappel, les textes officiels précisent qu'il est possible d'organiser des compétitions avec les « publics prioritaires » et un quota maximal de 30 % de « publics non prioritaires ».

Pour autant, il est essentiel d'être extrêmement vigilants et rigoureux quant à la présentation des dossiers remis à la préfecture *ad hoc*, notamment en ce qui concerne la sémantique employée. En effet, certains dossiers mentionnent les termes de course, de compétition et de classement pour les « publics non prioritaires », alors qu'il s'agit d'entraînement dirigé, ce qui provoque un refus de la part des autorités compétentes.

S'agissant des mineurs, il est précisé que la pratique encadrée n'est pas limitée à six jeunes. Le site Internet du ministère des Sports est parfaitement explicite à ce sujet.

Christophe LAVERGNE précise que la pratique encadrée est limitée à six jeunes uniquement dans les départements confinés.

Nicolas ROUGEON souligne que lorsqu'ils sont bien encadrés, les entraînements dirigés ne présentent aucun risque.

Le Président relève que les organisateurs font état chaque semaine de refus préfectoraux. Selon les régions, les autorisations sont plus ou moins faciles à obtenir.

Pascal SERGENT déclare que dans les Hauts-de-France, les compétitions sont totalement suspendues depuis plusieurs semaines.

Michel CALLOT confirme que selon les régions, les messages relatifs au maintien des compétitions sportives se révèlent discordants, et ce, sans véritable raison.

Le Président souscrit à ces propos et ajoute que les disparités entre préfectures sont avérées.

Bernard SINEUX souligne que les relations entre le Comité régional de Normandie et les différentes préfectures sont extrêmement fluides. Il cite l'exemple de la préfecture de la Manche qui a félicité le Comité pour son respect du protocole sanitaire lors des compétitions. Le dialogue et la pédagogie demeurent deux éléments essentiels.

Christian LAZARINI revient sur la remarque de Yannick POUHEY, et confirme qu'il est primordial de faire preuve de vigilance quant à la sémantique employée dans les dossiers envoyés à la préfecture. Il mentionne la qualité du travail réalisé par la FFC, travail qui nécessite d'être soutenu et complété par les Comités régionaux. En effet, il arrive que les fonctionnaires des préfectures ne comprennent pas certains points complexes des directives gouvernementales. Dès lors, il importe d'échanger et d'expliquer.

Nicolas ROUGEON fait ressortir que certains organisateurs envoient leurs dossiers aux préfectures sans aucune indication relative au protocole sanitaire envisagé. Or, en cette période de crise sanitaire, il est essentiel d'apporter des garanties aux préfectures. Face à cette situation, il appartient aux Élus de la FFC de sensibiliser les organisateurs sur la nécessité de décrire de façon détaillée le protocole sanitaire prévu.

Il rappelle par ailleurs que la FFC en tant que fédération délégataire doit obligatoirement être représentée au sein des CDSR. Il invite par conséquent les Élus à s'en assurer auprès de leurs préfectures respectives, ce qui permettra à la FFC de faire valoir qu'elle est pleinement respectueuse du protocole sanitaire.

Le Président exprime son accord. Il est effectivement indispensable de vérifier que la FFC est bien représentée dans les CDSR. Il s'agit d'un point de vigilance.

Catherine GASTOU, mentionnant les prochaines Coupes de France des N1, des Dames et des Juniors du Chrono 47, sollicite des précisions concernant le quota de 70 % applicable au « public prioritaire » et les autorisations de déplacements, eu égard au confinement instauré dans certains départements.

S'agissant de l'engagement des Juniors, elle s'enquiert des modalités de sélection entre le « public prioritaire » et le « public non prioritaire ».

Michel CALLOT indique que pour toutes les Coupes de France, la Fédération préconise d'organiser les épreuves sans référence au pourcentage de « public prioritaire » et de « public non prioritaire », car il s'agit d'événements de haut niveau qu'il est indispensable de faire passer en bloc. Si un décompte se révélait nécessaire, il conviendrait de l'organiser sur la globalité de l'événement et non par catégorie.

S'agissant des déplacements, il est nécessaire que la Fédération analyse le décret du 19 mars 2021 avant de communiquer sur ce sujet.

Catherine GASTOU souligne que l'accompagnement fédéral des Comités régionaux et des organisateurs est fondamental dans les échanges avec les préfectures et les sous-préfectures. Elle remercie la Fédération pour son travail sur la doctrine mise en place.

Michel CALLOT ajoute que les Comités régionaux et les organisateurs doivent solliciter les services fédéraux dès les premiers échanges avec les préfectures afférentes.

Nicolas ROUGEON demande s'il est possible que l'outil Cicle-Web génère automatiquement des attestations de déplacement pour les coureurs engagés.

Michel CALLOT explique qu'il convient dans un premier temps d'évaluer le temps lié à la mise en place d'un tel système au regard du caractère temporaire des nouvelles mesures relatives au déplacement.

Marc FAYET souhaite savoir si les clubs localisés dans les départements nouvellement confinés peuvent maintenir les entraînements.

Michel CALLOT répond qu'il est indispensable que la Fédération analyse dans un premier temps le dernier décret publié. Elle communiquera ses consignes dès la semaine suivante.

9. Finances

En préambule, Gilles DA COSTA adresse toutes ses félicitations à l'ensemble des membres du Conseil Fédéral pour leur élection au sein de cette instance, ainsi qu'au Président et à la Vice-présidente, tous deux nouvellement élus.

Il aborde ensuite le budget annuel. Il rappelle que ce dernier est élaboré du 1^{er} novembre au 31 octobre et qu'il est construit sous un mode mensuel, ce qui permet d'avoir à la fois un suivi précis des dépenses et une alerte en cas de dérive.

Au 31 janvier 2021, le budget s'élevait à 836 105 euros, alors que son montant initial était de 477 941 euros.

Cet écart positif de 358 000 euros s'explique par une contraction des charges de la DTN due à la diminution des activités — compétitions, stages, etc. —, et par l'attribution des aides programmées de l'ANS en dépit de la baisse des activités.

Pour autant, la contraction des licences et des engagements, liée à la baisse de l'activité, présuppose d'une dégradation des perspectives dans les mois qui viennent.

Eu égard à cette situation, il est indispensable que la Fédération élabore un budget rectificatif au mois de juin et qu'elle poursuive ses discussions avec son assureur afin de négocier une réduction des primes d'assurance compte tenu de la baisse de sa sinistralité, du fait de la diminution de l'activité.

Enfin, il importe de s'assurer que les subventions de l'ANS soient maintenues, et ce, en dépit de la faiblesse d'activité.

Pour information, le Bureau Exécutif a décidé de bloquer le prélèvement du montant des droits d'engagement auprès des Comités régionaux. Ledit prélèvement, qui s'effectue chaque année au mois de mars, a été reporté au mois de juin. En fonction de l'évolution sanitaire, le Bureau Exécutif statuera ultérieurement sur le montant des engagements, tout en analysant les conséquences qui y seront associées.

S'agissant de la dette des Comités régionaux, la plupart d'entre eux sont parfaitement à jour dans les facturations fédérales à la faveur de la mise en place d'une gestion rigoureuse. À ce jour, seuls deux Comités présentent des particularités ; le Comité de la Nouvelle-Calédonie, dont la dette a été provisionnée dans l'attente d'une convention d'apurement, et le Comité d'Île-de-France qui demeure sous une procédure de redressement.

À noter que lors du Conseil Fédéral du mois de juin, le budget rectificatif sera présenté aux Élus ainsi que les orientations budgétaires pour 2022, qui seront concomitantes à la présentation du projet de mandat.

Quant au budget de l'année 2022, il fera l'objet d'une présentation lors du Conseil Fédéral du mois d'octobre.

10. Point RH

Gilles DA COSTA rappelle qu'Anne LE PAGE, recrutée par le COJO, et Guillaume SCHWAB quitteront leurs fonctions au sein de la Fédération dans les jours qui suivent. Le recrutement du futur Directeur des Activités Sportives est finalisé, ainsi que celui de la Directrice de la Communication.

Il annonce le départ de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, qui quittera la Fédération au mois de juin. Il tient à souligner le niveau élevé des compétences et la qualité du travail de Madame FOUBERT-LAUTROUS qui a énormément apporté à la FFC. Durant ces quatre années de collaboration, leur relation a été extrêmement fluide.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS remercie l'ensemble des équipes de la Fédération pour les quatre très belles années qu'elle vient de passer à leur côté.

Elle évoque le projet CAPTIO — dématérialisation des notes de frais — et indique qu'il est actuellement en phase de test auprès d'une quinzaine de personnes. Il devrait être déployé au mois de juin 2021.

Quant au projet POPLEE — dématérialisation des dossiers du personnel — qui devrait faciliter le télétravail des RH, il demeure d'actualité.

S'agissant du volet formation, la Fédération a mis en place trois nouvelles formations collectives intégrant les Comités régionaux, qui permettent de monter en compétences, mais aussi de développer les échanges entre le personnel fédéral et le personnel des Comités régionaux. À noter que la Ligue a également été intégrée dans ces formations, notamment pour les sujets relatifs à la fiscalité des associations.

Gilles DA COSTA déclare qu'un étroit travail est effectué avec le CSE dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire. Ainsi, une réflexion est en cours concernant l'augmentation du nombre de jours de télétravail par semaine et sur un éventuel recours au chômage partiel — pour rappel, ce dispositif n'a pas été utilisé lors du confinement du mois d'octobre.

Enfin, il est signalé que la Fédération sera fermée lors du pont de l'Ascension (14 mai 2021).

XII. QUESTIONS DIVERSES

1. Commission nationale VTT

Frank FILBIEN explicite qu'en raison des conditions sanitaires, le Comité interministériel de crise a étendu les limitations de participation sur les épreuves. Les « publics prioritaires » ont la possibilité de participer aux compétitions sans restriction. En revanche, les pilotes ne rentrant pas dans la catégorie des « publics prioritaires »

peuvent participer également aux compétitions, à condition dorénavant de ne pas représenter plus de 30 % de l'effectif total de la compétition.

Il est proposé que les pilotes français (es) non prioritaires rentrant dans le cadre des 30 % de l'effectif de la compétition soient déterminés (es) sur les critères sportifs des points UCI, puis du « Classement VTT XCO de mise en grille », afin que les places disponibles soient réservées aux meilleurs (es) pilotes après les publics prioritaires.

Pour les étrangers, il est proposé que les épreuves soient réservées exclusivement aux pilotes des effectifs des Teams labellisés UCI, rentrant également dans le cadre des « publics prioritaires ».

Un échange intervient entre les membres du Conseil Fédéral à l'issue duquel le Président met aux voix la proposition relative aux « publics prioritaires » et « non prioritaires » de la Commission nationale VTT.

La proposition de la Commission nationale VTT est approuvée avec 20 voix pour et trois abstentions.

2. Commission nationale Route

Marc TILLY aborde la Coupe de France 2021 et la participation Chrono par équipes au Chrono 47.

Il indique qu'au regard du contexte difficile pour les coureurs Juniors — absence de compétitions —, et afin de permettre aux coureurs appartenant à des ententes en dehors de la région Nouvelle-Aquitaine de venir participer à une épreuve de contre-la-montre par équipes, il est proposé, sur recommandation de l'organisatrice du Chrono 47, Catherine GASTOU, l'adaptation réglementaire suivante :

« Règlement 2021 — à titre exceptionnel au regard du contexte compliqué vécu en ce moment.

Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs des équipes ci-dessous avec le temps pris sur le 4e coureur de l'équipe.

Équipes participantes :

- *Sélections régionales** ;
- *Comité départemental de l'organisation de l'épreuve ;*
- *Entente JUNIORS, du comité régional du lieu de l'épreuve (Lieu du Détail d'Organisation), validée en début d'année ;*
- *Puis Entente JUNIORS hors région, validée en début d'année sur sélection par l'organisateur en fonction des capacités d'organisation. Le critère géographique, limité à la région n'est plus d'actualité. Cette participation des Ententes hors Région devra être validée par le Comité régional concerné.*

Ces Ententes Juniors hors région partiront en premier dans l'ordre de départ des Équipes et ne feront pas partie du classement. Le classement par équipes du

Chrono 47 est réservé aux Comités régionaux. De fait, un classement spécifique aux Comités régionaux sera réalisé.

À titre indicatif, l'organisateur souhaite également la participation, en ouverture, d'une sélection de coureurs licenciés à la FFC appartenant à l'équipe de la Fédération Française de Sport Adapté.

L'ordre de priorité est l'ordre défini ci-dessus.

Invitation au gré de l'organisateur (Wilds – Cards) : À l'instar des autres organisateurs de la Coupe de France Juniors (pour les équipes étrangères) : quatre équipes françaises ou étrangères maximum, et dans les zones avec accords frontaliers, la limite de six équipes étrangères maximum.

(Équipes de clubs, sélections régionales, à l'exclusion des équipes nationales).

L'organisateur ne peut pas engager une équipe étrangère s'il a refusé une équipe française.

** La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs d'Outre-Mer et de Corse. »*

Le Président soumet au vote la proposition visant à modifier temporairement la réglementation du Chrono 47.

La proposition de la Commission nationale Route est approuvée avec 22 voix pour et deux abstentions.

Catherine GASTOU remercie les Élus du Conseil Fédéral d'avoir pris en considération sa demande au regard des nombreuses incertitudes qui pèsent sur les Coupes de France du fait de la pandémie.

Le Président annonce que le calendrier des prochaines réunions fédérales nationales sera communiqué aux Élus dans les jours qui suivent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 06.

Le Président

La Secrétaire de séance

Gilles ZOPPI

Fleur FAURE